

FICHE 3 – DES SERVICES ADAPTES AUX PRATIQUANTS ET AUX STRUCTURES

La Fédération Française de Voile propose, tant pour les pratiquants que pour ses structures, un certain nombre d'outils et de dispositifs adaptés à chaque type de pratique et notamment,

- Le Site Fédéral
- Le site Fairedelavoile.fr
- L'Espace Voile Légère
-

1 - POUR LES PRATIQUANTS

1.1 - VOILE A L'ECOLE - MON CARNET DE BORD

Ce document permet aux instances fédérales de recenser l'activité voile lorsqu'elle est organisée dans le cadre d'un établissement scolaire, par une association nautique locale et/ou un établissement affilié à la FFVoile.

Destiné aux élèves des établissements primaires, secondaires et universitaires pratiquant la voile, il se présente sous la forme d'une carte en quadrichromie. Il permet de valider le niveau de pratique par support et d'inciter à pratiquer dans les clubs fédéraux.

Cette carte est annuelle.

Les cartes "Voile à l'école - Mon carnet de bord" sont à acheter auprès de votre ligue régionale.

1.2 - LE LIVRET DE CERTIFICATION DES NIVEAUX ET EXPERIENCES FFVOILE (voile légère et nautisme)

C'est l'outil officiel de validation des niveaux et expériences. Il certifie de vrais niveaux d'autonomie. Les pratiquants peuvent s'en prévaloir pour accéder à des formes de pratique dans et en dehors des clubs FFVoile, et s'engager à terme dans un parcours de formation à l'encadrement bénévole ou professionnel.

Il permet également d'attester de l'expérience acquise par le pratiquant. C'est un outil au service des activités organisées par le club :

- Organiser les pratiques au sein du club.
- Impliquer les jeunes dans le club.
- Accéder aux formations fédérales.

Il est délivré gratuitement avec les commandes de passeports voile. Il est aussi disponible gratuitement sur commande du club pour ses licenciés jeunes.

1.3 - LE CALENDRIER FEDERAL ET LES RESULTATS

Elément clé de la politique sportive de la FFVoile, le calendrier et la publication des résultats demeurent les outils indispensables mis à la disposition de nos licenciés pour vivre leurs pratiques sportives voile. Pour accéder au calendrier cliquer [ici](#) et aux résultats : [ici](#)

1.4 - LE CALENDRIER NATIONAL DES FORMATIONS FEDERALES

Elément clé de la politique de la formation de la FFVoile, le calendrier permet à tous les licenciés de trouver les formations proposées par les clubs, CDV et ligues. Ces formations permettent de valider les niveaux techniques 4 et 5 FFVoile, mais aussi de s'impliquer dans la sécurisation des activités ou leur enseignement. Pour accéder au calendrier cliquer [ici](#).

1.5 LES CLASSEMENTS NATIONAUX ET REGIONAUX INDIVIDUELS FEDERAUX

La FFVoile offre à ses licenciés, l'accès aux Classements Nationaux et Régionaux Individuels toutes pratiques. Pour plus d'information, cliquer [ici](#).

La FFVoile offre aussi à ses licenciés et aux Classes des Classements Nationaux des classes et des pratiques : pour y accéder, cliquer [ici](#).

2 - POUR LES CLUBS

SEPT DOMAINES DE DEVELOPPEMENT

La FFVoile peut décerner à ses clubs une reconnaissance officielle (label) lorsque la qualité des activités proposées est contrôlée.

Chacune des activités doit respecter un cahier des charges concernant : l'accueil, l'encadrement, le respect de la politique fédérale, le matériel, la pédagogie, la sécurité. Le document de référence est l'accord AFNOR N° ACX 50-839 (référentiel et grilles d'audit). Disponible sur demande auprès du Service Développement de la FFVoile

Le règlement des labels de la FFVoile fixe les règles d'attribution de ces labels et/ou reconnaissance. Pour les obtenir, le club doit remplir un bilan d'activité annuel et effectuer une demande sur Internet (Service Développement) durant la période d'ouverture des Labels (octobre). La FFVoile ou la ligue (en cas d'instruction régionalisée) étudie la demande en tenant compte des critères et des rapports d'audits du club.

2.1 - L'ENSEIGNEMENT DE LA VOILE LEGERE : LE LABEL "ÉCOLE FRANÇAISE DE VOILE"

Reconnu et contrôlé, ce label est attribué à des structures qui développent obligatoirement une des activités suivantes : les stages vacances et/ou les séances clubs.

- **Stages vacances** : accueil de tous les publics le plus souvent en cours collectifs pendant les vacances sur une période de quatre à cinq jours dans le but de les initier ou de les perfectionner.
- **Séances club** : accueil d'un public local ou de proximité sur une durée plus étalée que les stages vacances pour l'initier ou le perfectionner à la voile dans le but de l'intégrer à l'École de Sport ou de pratiquer la voile loisir dans le club et d'autres activités d'enseignement.

D'autres activités peuvent aussi être reconnues dans ce label :

- **Voile à l'école** : accueil des publics scolaires dans le cadre primaire, secondaire et universitaire.
- **Activités jeunes enfants** : accueil des jeunes enfants de 4 à 8 ans avec une pédagogie et des contenus adaptés.
- **Cours particuliers** : activités proposées à des individuels (ou petits groupes) permettant un apprentissage ou un perfectionnement accéléré.
- **Séjour Jeune en internat.**
- **Balade à la voile.**

2.2 - L'INITIATION A LA REGATE : LE LABEL "ÉCOLE DE SPORT"

Ce label est attribué à des structures qui développent une activité d'initiation à la régates en voile légère.

2.3 - LA COMPÉTITION : LE LABEL « ECOLE DE COMPETITION »

Ce label est attribué aux structures qui ont une pratique sportive régulière alternant entraînement et participation aux compétitions régionales voir nationales pour des publics à partir de 10 ans.

2.4 - LE LOISIR : LE LABEL « CLUB SPORT LOISIR »

Le label est attribué à des structures qui proposent au moins 2 prestations parmi les suivantes : les pratiques libres en site surveillé, la mise à disposition et la location de matériel nautique, des programmes adaptés (seniors), l'animation et les services du club à l'année, les sections d'entraînement/ régates pour les adolescents et adultes débutants, les séances « découverte plaisance », la préparation aux permis bateaux.

2.5 - L'ANIMATION : LE LABEL « POINT LOCATION FFVOILE »

Le label est attribué à des structures qui proposent des services de location, associés à une assistance technique et des cours particuliers dispensés par des moniteurs diplômés.

Ce label est soumis à une cotisation annuelle d'un montant de 350 € pour 2024.

2.6 - L'ENSEIGNEMENT DE L'HABITABLE : LE LABEL "ÉCOLE FRANÇAISE DE CROISIERE"

Ce label est attribué à des structures qui développent une activité d'enseignement sur bateaux habitables

2.7 - LE COURS PARTICULIER DE L'HABITABLE : LE LABEL "COACH PLAISANCE FFVOILE"

Ce label est attribué à des structures qui disposent de cadres habilités Coach Plaisance FFVoile pour assurer des prestations de coaching plaisance embarquées sur habitable.

Ce label est soumis à une cotisation annuelle d'un montant de 150 € pour 2024.

3 – DES OUTILS AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES CLUBS

3.1 - LES CHAMPIONNATS DE FRANCE DES CLUBS

Le Championnat de France des Clubs décerne un titre de Champion de France pour chaque pratique en Voile Légère : Dériveur, Quillard de Sport, Multicoque de Sport, Voile Radio-Commandée, Windsurf, Kiteboard et pour l'Habitable décerne un titre pour la pratique Habitable. Ce championnat par pratique prend en compte l'engagement des clubs dans le domaine de l'organisation de régates locales (grades 5C et B), et les résultats en compétition obtenus par les licenciés des clubs sur un parcours sportif défini allant des compétitions locales jusqu'au niveau international. (Pour en savoir plus, cliquer [ici](#)).

3.2 – CŒUR DE METIER

LE CALENDRIER FEDERAL ET LES RESULTATS

Le calendrier fédéral permet aux clubs d'officialiser les épreuves organisées dans la saison sportive et d'en faire la communication au travers du site fédéral. Il précise le niveau sportif des compétitions et définit une tendance de participation (origine des coureurs) sans restriction.

Pour accéder au calendrier, cliquer [ici](#). Pour accéder aux résultats des épreuves, cliquer [ici](#).

3.3 - LES CENTRES DE FORMATION FFVOILE

Pour aider les clubs habilités centres de formation, la FFVoile propose différents outils :

- **La déclaration en ligne des dispositifs de formation** via le calendrier national des formations fédérales, outil de promotion et de gestion.
- **Les livrets dématérialisés pour la gestion administrative des dispositifs préparant au :**
 - **Certificat de Qualification Professionnelle Initiateur Voile** : destiné aux stagiaires qui préparent le diplôme de CQP initiateur voile (rémunéré). **diplôme de moniteur de voile** : destiné aux stagiaires qui préparent le diplôme de moniteur de voile (bénévole).
 - **Diplôme d'entraîneur FFVoile** : destiné aux stagiaires qui préparent le diplôme d'Entraîneur FFVoile (bénévole).
- **La mallette du formateur FFVoile** : destinée aux formateurs FFVoile, elle regroupe de nombreux outils pratiques pour la mise en œuvre des formations.
- **Le guide du moniteur-riche FFVoile** : livret pédagogique permettant de suivre le moniteur en formation tout au long de son parcours.
- **La planchette tuteur** : destinée au tuteur, elle facilite l'organisation de son intervention et permet la prise de note sur l'eau.

L'ensemble de ces productions sont vendues aux ligues sur la boutique clubs (<http://boutiqueclubs.ffvoile.fr>)

- **Le site du pôle Formation et Emploi de la FFVoile** : site officiel de la FFVoile présentant l'ensemble des dispositifs ainsi que les actualités de la formation (<http://espaces.ffvoile.fr/formation>).

3.4 - UNE BOUTIQUE A CONNAITRE

La boutique FFVoile est une boutique au service des clubs qui propose des produits cofinancés (un partenaire finance une partie du produit), des produits en tarif négocié (le fournisseur propose un tarif spécial pour les clubs labellisés de la FFVoile), des produits pédagogiques créés par la FFVoile.

Les produits proposés sont variés :

- **Des outils pédagogiques** (manuel « enseigner la voile », DVD « enseigner la voile », planchette entraîneur...)
- **Du matériel technique** (voiles de catamaran, gréement et voiles de planche, voiles d'optimist...)
- **Du matériel pour l'encadrement** (VHF, couteaux, gilet moniteur, tee shirt...)
- **Des produits/matériel à destination des pratiquants** (gilet, goodies, combinaisons...)
- **Du petit matériel de club** (produit désinfectant, bout,...)

Les produits sont accessibles aux structures en fonction des labels obtenus.

Une seule adresse pour passer commande : <http://boutiqueclubs.ffvoile.fr>

L'accès se fait avec le code et mot de passe du compte principal permettant d'accéder à l'espace de gestion.

Le licencié peut acheter des produits dans son espace licencié et y trouver des avantages.

3.5 - QUELQUES OUTILS JURIDIQUES

Rappel des principales dispositions législatives et réglementaires

➔ Code du sport

L'ensemble des textes législatifs et réglementaires relatifs au sport ont, depuis 2006, été codifiés dans le Code du Sport qui devient donc la source de référence en la matière au niveau juridique.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071318&dateTexte=20171108>

➔ Le droit associatif

Loi du 1 juillet 1901 relative au contrat d'association

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006069570/#:~:text=Toute%20association%20fond%C3%A9e%20sur%20une,nulle%20et%20de%20nul%20effet.>

Décret du 16 août 1901 pris en application de la loi du 1 juillet 1901

➔ L'ensemble des règlements fédéraux sont disponibles sur le site Internet de la FFVoile :

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/reglementation/textes_federaux.asp

➔ Pour aller plus loin : Guide du dirigeant

Vous pouvez consulter le GUIDE DU DIRIGEANT, sur une clé USB prévue à cet effet, qui reprend l'ensemble des textes de référence applicables à l'activité sportive voile. Un exemplaire a été expédié gratuitement à chaque association et établissement affilié à la FFVoile.

http://www.ffvoile.net/ffv/web/ffvoile/reglementation/guide_dirigeant_T1.asp

Le service licences de la FFVoile est à votre disposition pour tous renseignements supplémentaires. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : licences@ffvoile.fr